

*Du siècle  
des Lumières  
à  
l'Inquisition  
moderne*

Interrogations sur l'idéologie véhiculée par l'Union Nationale des Associations  
de Défense de la Famille et de l'Individu (UNADFI),  
et par le Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM) :  
associations dites anti-'sectes' financées par l'État.



Les valeurs héritées des Lumières sont le socle sur lequel se constituèrent la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, puis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU. Ces valeurs sont-elles remises en cause aujourd'hui par les associations anti-'sectes' ?

Nous vous laissons juge des déclarations de l'UNADFI et le CCMM.

*Toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.*

Article 20\*\*

« Si nous nous écoutions, nous mettrions un terme à toutes ces billevesées, celles des sectes, mais aussi celles des grandes religions. »

Roger Ikor Président fondateur du CCMM

*Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions.*

Article 19\*\*

« Il est plus difficile de préserver un enfant de la croyance de ses parents que de leurs coups ou de leur sexualité incestueuse. »

Jean-Pierre Jouglà, Vice-président de UNADFI

*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.*

Article premier\*

« Un membre d'une secte n'est pas une personne authentique. »

Sophie Béal, psychologue de l'UNADFI

*La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme.*

Article 11\*

« Le fait d'être confronté à un courant de pensée qui met en doute les valeurs admises par la société peut s'avérer être un danger. »

Charline Delporte, présidente de l'ADFI Nord

*Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation.*

Article 12\*\*

« Il faut cogner, détruire ces sectes qui pullulent sur notre pourriture. Quand suffisamment de gens iront mettre les locaux des sectes à sac, ils [les pouvoirs publics] remueront sans doute. »

Roger Ikor Président fondateur du CCMM

*Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses.*

Article 10\*

Question d'un journaliste :

« J'aimerais comprendre pourquoi on essaie de soustraire une personne à ses croyances ? »

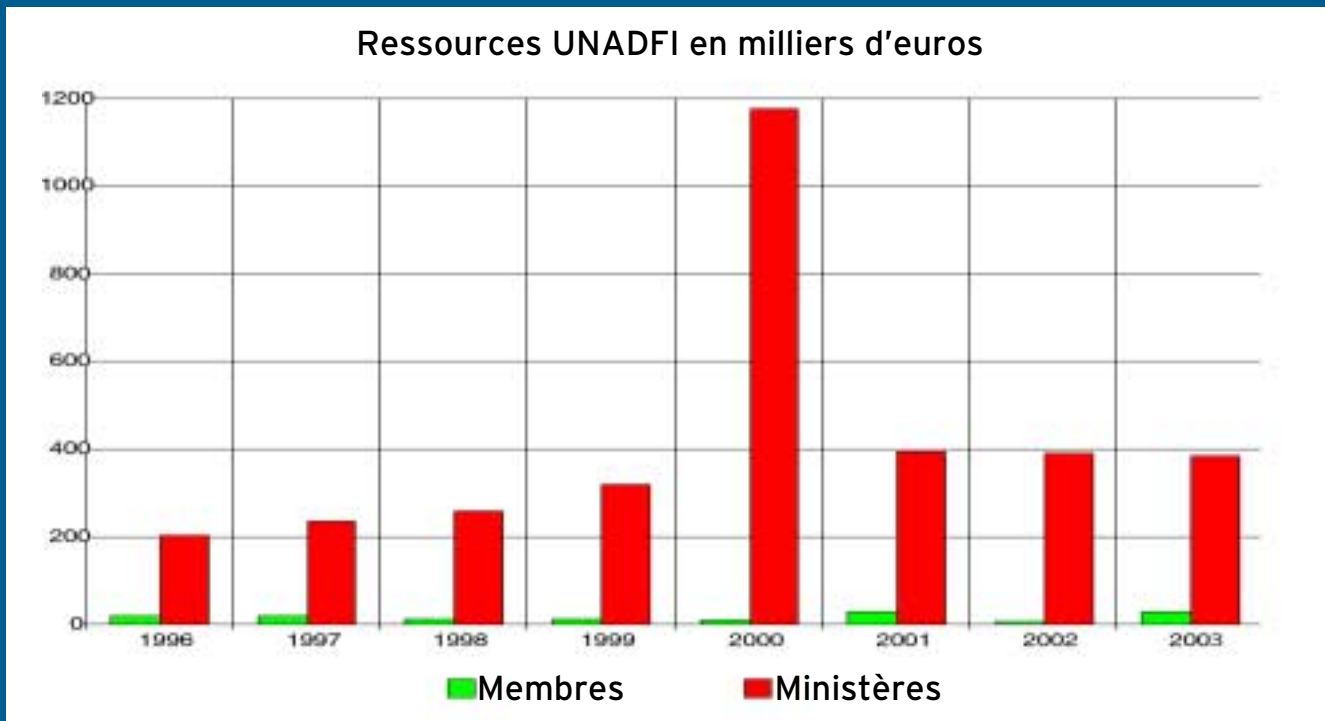
Réponse de Alexandra Schmidt, ex-porte parole de l'ADFI

« Toute l'ADFI était basée là-dessus. »

Les associations anti-'sectes' sont-elles compatibles avec les principes républicains et laïcs ?

À l'heure où notre société doit faire face à des enjeux majeurs pour son avenir, leurs dirigeants respectent-ils les droits de l'homme ?

# Faut-il que l'État continue à financer ces associations ?



« Je sentais qu'on s'engageait dans une chasse aux sorcières. Plusieurs dérapages ont eu lieu. [...] J'ose à peine dire que je me soigne à l'homéopathie... »

Janine Tavernier, ex-présidente de l'UNADFI, [Ce Monde](#) 16 novembre 2006

## LES VRAIS COMBATS À MENER

### DROGUE :

Selon l'Observatoire Français des Drogues et de la Toxicomanie (OFDT), 50 % des jeunes ont consommé du cannabis. Plus grave encore, 800 000 jeunes sont dépendants du cannabis.

### SUICIDES :

7 % des élèves âgés de onze à dix-neuf ans ont fait une tentative de suicide et un tiers d'entre eux a récidivé. (Selon le site Infosuicide.org, le taux de suicide des adolescents est proche de 1 chaque jour.)

### VIOLENCE À L'ÉCOLE :

Selon un rapport le racket dans les établissements est 210 fois plus fréquent que ce qui est déclaré officiellement, les actes de racismes réels 1 670

fois plus nombreux, les vols 420 fois plus nombreux (par exemple 46,3 % d'élèves se disent victimes de vol, alors que l'Éducation nationale en signale 0,11 % !

Source : rapport « La violence à l'école, entre exagération et méconnaissance » (2006) de Eric Debardieux, Directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école et de l'Observatoire européen de la violence scolaire.

### PÉDO-PORNOGRAPHIE :

Concernant les jeunes enfants, la Division nationale de répression des atteintes aux biens et aux personnes a observé une croissance exponentielle des signalements de détention et diffusions d'images pédo-pornographiques sur l'Internet qui sont passés de 300 à 400 au cours des dernières années à plus de 3000 signalements en 2004.

Source : Forum des droits sur l'Internet - 2005

